

Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif

Numéro de dossier :

Numéro de CU :

Date de la demande :

Numéro de PC :

Nature du projet : Permis de construire Déclaration de travaux Réhabilitation de l'assainissement

Demandeur

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse actuelle :

Commune : Code postal : Téléphone :

Date de naissance : Adresse mail :

Lieu d'implantation des travaux

Rue/Lieu-dit :

Commune : Code postal :

Références cadastrales : Superficie de(s) la parcelle(s) :

Caractéristiques des locaux

Maison d'habitation individuelle

Habitation principale Habitation secondaire Location

Nombre de pièces principales : Nombre d'habitants :

Autres types de locaux (à préciser) :

Nombre de personnes fréquentant l'établissement :

Alimentation en eau potable Réseau public d'eau potable Puits privé

Caractéristiques du terrain

Pente du terrain : : Faible (< 5%) Moyenne (entre 5 et 10%) Forte (> 10%)

Nature du sol entre 1,0m et 1,5m de profondeur (pour déterminer celle-ci, creuser à l'emplacement prévu pour le dispositif de traitement ou faire réaliser une étude de sol par un bureau d'études) :

Terre végétale Sable Roche calcaire Roche granitique Argile

Observations :

Existe-t-il :

- une nappe d'eau à moins de 1m du fond du système d'assainissement prévu ? Oui Non
 - un captage d'eau (puits...) dans un rayon de 35m du dispositif de traitement prévu ? Oui Non
- Si oui : - est-il déclaré en mairie ? : Oui Non
- est-il utilisé pour la consommation humaine ? : Oui Non

Installateur du dispositif d'assainissement non collectif

Nom : Téléphone :

Adresse :

Choix de la filière d'assainissement non collectif

Le SPANC n'est pas responsable du choix de la filière.

La responsabilité du choix de la filière incombe au propriétaire, sauf si une étude particulière a été réalisée.

Dans ce cas, joindre le rapport d'étude.

1) Dispositif de prétraitement ⁽¹⁾

Fosse toutes eaux Volume : m³

Bac dégraisseur (facultatif) Volume : L

Autre (joindre un descriptif du dispositif) :

2) Dispositif de traitement ⁽¹⁾

Sol perméable (infiltration dans le sol)

Tranchées d'épandage Longueur : m Nombre de tranchées :

Lit d'épandage Surface : m²

Filtre à sable vertical non drainé Surface : m²

Sol imperméable

Filtre à sable vertical drainé Surface : m²

Filtre à sable horizontal Surface : m²

Sol avec remontées de nappe ou sol inondable

Tertre d'infiltration Surface à la base : m² et surface au sommet : m²

Semi-enterré : Oui Non

Autre filière (Joindre un descriptif du dispositif) :

.....

3) Exutoire

Type d'exutoire (cours d'eau, fossé, réseau d'eaux pluviales...) ⁽²⁾:

4) Relevage éventuel

Nécessité d'une pompe de relevage : Oui Non

Emplacement de la pompe : avant prétraitement sortie prétraitement après traitement

⁽¹⁾ Indiquer le dispositif retenu ainsi que son dimensionnement.

⁽²⁾ Dans le cas d'un rejet hors de la propriété objet de la présente demande, une autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire devra être transmise au SPANC.

Engagements

Le propriétaire soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier,
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- **prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs,**
- **payer la redevance de 165€ TTC (tarif fixé par délibération) à réception de la facture adressée par la Trésorerie de Cognac,**
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A, le, Signature du propriétaire

Les informations recueillies dans le formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Grand Cognac (Hôtel de Communauté – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex), destiné à lister et évaluer le fonctionnement de l'ensemble des installations d'Assainissement Non Collectif sur le périmètre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et ses communes membres. Elles sont conservées pendant 10 ans.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés* », vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, hors informations obligatoires.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser par courrier à : Service Eau-Assainissement de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex, ou par mail à l'adresse : eau-assainissement@grand-cognac.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

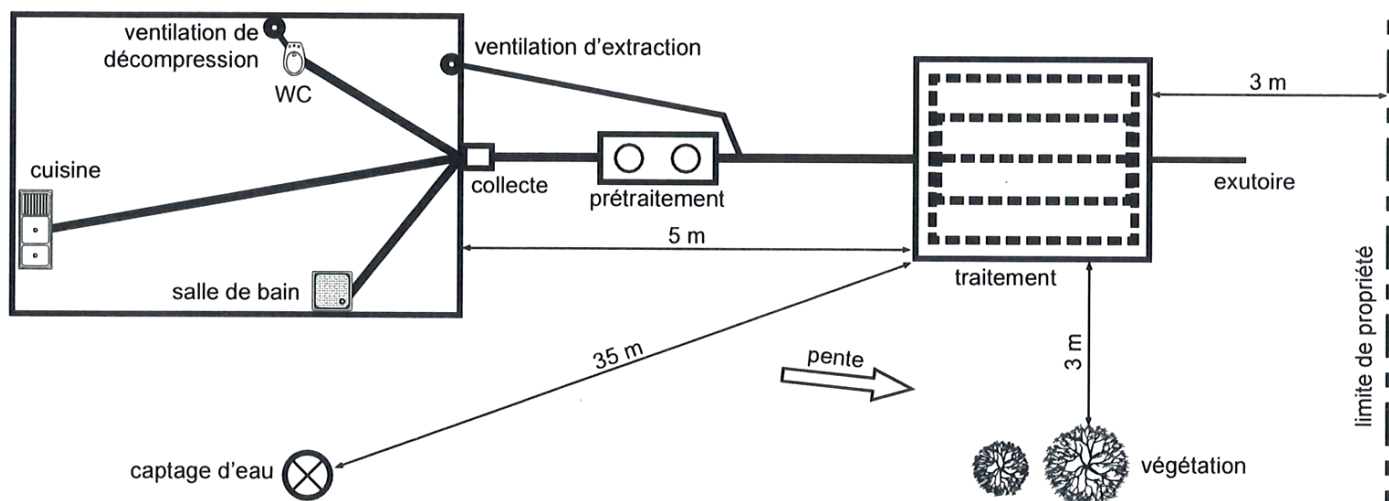
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données.

Pièces à fournir en 1 exemplaire

- 1) La demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée et signée;
- 2) Un plan de situation (1/25000^e à 1/10 000^e);
- 3) Un plan de masse (1/500^e à 1/200^e) précisant :
 - La position de l'habitation (future ou existante), les limites de propriété et des habitations voisines,
 - L'emplacement de l'installation d'assainissement non collectif (prétraitement, traitement, ventilations, exutoire...),
 - La position des captages d'eau (puits...), des sources et des ruisseaux dans un rayon de 50m,
 - Le sens de la pente du terrain.
- 4) Indiquer la position des pièces de l'habitation et des points d'eau.

Exemple de plan à fournir :



Choix et dimensionnement du dispositif d'assainissement

ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement ET d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

Entretien

La qualité du fonctionnement d'un dispositif d'assainissement non collectif dépend de sa conception, du soin apporté à sa réalisation et de son entretien. Ainsi, l'utilisateur sera tenu d'assurer un bon entretien des différents équipements.

Aussi, il est rappelé que les regards ou les tampons de visite doivent rester accessibles et visibles.

La fosse toutes eaux doit être vidangée lorsque le volume de boues représente la moitié de son volume utile. Le préfiltre est à nettoyer 3 à 4 fois par an. L'entreprise qui réalisera la vidange devra impérativement remettre au locataire ou au propriétaire une **attestation** comportant les indications suivantes :

- son nom ou sa raison sociale, et son adresse,
- l'adresse de l'habitation,
- le nom de l'occupant ou du propriétaire,
- la date de la vidange,
- les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées,
- le lieu où les matières de vidange seront transportées en vue de leur élimination.